

Souplesse en matière de transformation grâce à l'avenant d'assurance temporaire avec révision

Réduction des primes pour une période plus longue

En matière d'assurance vie, différentes options s'offrent à vos clients. Entre l'assurance temporaire et l'assurance permanente, laquelle leur convient le mieux? À un moment ou à un autre de leur vie, vos clients pourraient avoir besoin des deux types d'assurance pour atteindre leurs objectifs à court et à long terme en matière d'assurance. Quelle est la façon la plus rentable de procéder pour ce scénario de planification?

Voyons le cas d'Adam

- 42 ans
- Vient de démarrer sa propre entreprise
- Marié, père de deux enfants
- Seule source de revenu du ménage
- A quelques dettes

Liste de vérification relative à l'assurance pour Adam

- ✓ Assurance temporaire pour aider à rembourser la dette de son ménage et à couvrir les frais de subsistance de sa famille, s'il devait décéder prématurément.
- ✓ Possibilité de souscrire ultérieurement une assurance permanente sans avoir à penser à son assurabilité future.
- ✓ Maintien de primes peu élevées.

ÉTAPE 1 : Souscrire une police d'assurance temporaire

En collaboration avec son conseiller, Adam décide qu'il a besoin d'une assurance temporaire de 500 000 \$ et prévoit utiliser le droit de transformation de sa police Temporaire 10 ans pour souscrire une assurance permanente à mesure que son entreprise croîtra et qu'il remboursera sa dette. La prime annuelle pour les 10 premières années de couverture est de 380 \$.

Huit ans plus tard...

- L'entreprise d'Adam connaît du succès et celui-ci gagne un bon revenu.
- Il a récemment éprouvé des problèmes cardiaques.
- Ses enfants sont à l'école secondaire (et prévoient aller à l'université)

Liste de vérification relative à l'assurance mise à jour

- ✓ Conserver une certaine couverture temporaire pour compenser le solde de sa dette, au coût le plus bas possible.
- ✓ Obtenir une couverture permanente aux fins de planification successorale.
- ✓ Optimiser les avantages à l'abri de l'impôt de l'assurance vie en tant que catégorie d'actif non traditionnelle.



Transformation avec révision d'une police d'assurance temporaire

- Accessible en tout temps avant l'âge d'assurance atteint de 70 ans.
- Transformation permise en une des polices d'assurance vie permanente admissibles (vie entière ou vie universelle).
- La couverture permanente doit correspondre à au moins 50 % du capital assuré total qui est transformé.
- La portion restante de l'avenant temporaire peut être ajoutée en tant que nouvel avenant temporaire pour la même durée ou pour une durée plus longue.
- Aucune autre tarification n'est requise au moment de la transformation.
- Aucune augmentation du capital assuré n'est permise.
- Le droit de transformation avec révision ne peut être exercé qu'une fois.
- Ne s'applique pas aux polices d'assurance temporaire qui sont assorties d'une exonération des primes ni aux couvertures d'assurance temporaire (de base ou avenant) qui proviennent d'une transformation avec révision d'une assurance temporaire.
- Possible pour les polices et les avenants d'assurance temporaire émis avec La Vague 40.0 (le 2 juillet 2019) ou une version ultérieure.

ÉTAPE 2 : EXERCER LE DROIT DE TRANSFORMATION

Adam peut transformer 250 000 \$ de couverture en une police d'assurance vie entière. Pour les 250 000 \$ restants de l'assurance temporaire, il a deux options :

Option 1 : Approche traditionnelle

Maintenir une couverture sur sa police d'assurance temporaire 10 ans existante. Dans le cadre de cette option, les primes de renouvellement feraient augmenter le coût global de son assurance dans deux ans.

Option 2 : Transformation de la police avec révision de l'avenant d'assurance temporaire

Ajouter un nouvel avenant temporaire à sa nouvelle police d'assurance vie entière et « rétablir » son assurance temporaire à une prime moins élevée sans avoir à fournir aucune autre preuve d'assurabilité.

Âge	Prime annuelle totale*			
	Option 1 : Approche traditionnelle		Option 2 : Transformation de la police avec révision de l'avenant d'assurance temporaire	
de 50 à 51 ans	Protection Patrimoine (paiement jusqu'à l'âge de 100 ans)	5 807,50 \$	Protection Patrimoine (paiement jusqu'à l'âge de 100 ans)	5 807,50 \$
	Police Temporaire 10 ans	380,00 \$	Avenant Temporaire 15 ans	590,00 \$
	Total	6 187,50 \$	Total	6 397,50 \$
de 52 à 61 ans	Protection Patrimoine (paiement jusqu'à l'âge de 100 ans)	5 807,50 \$	Protection Patrimoine (paiement jusqu'à l'âge de 100 ans)	5 807,50 \$
	Temporaire 10 ans (renouvellement)	2 480,00 \$	Avenant Temporaire 15 ans	590,00 \$
	Total	8 287,50 \$	Total	6 397,50 \$
de 62 à 66 ans	Protection Patrimoine (paiement jusqu'à l'âge de 100 ans)	5 807,50 \$	Protection Patrimoine (paiement jusqu'à l'âge de 100 ans)	5 807,50 \$
	Temporaire 10 ans (deuxième renouvellement)	6 730,00 \$	Avenant Temporaire 15 ans	590,00 \$
	Total	12 537,50 \$	Total	6 397,50 \$

* Consultez un rapport du logiciel d'illustration La Vague 50 pour obtenir le calendrier complet des primes.

Solution de BMO Assurance pour Adam

- En transformant une partie de sa police d'assurance temporaire, Adam a immobilisé une partie de son assurance permanente à un coût nivelé.
- Grâce à l'option de transformation de la police temporaire avec révision de l'avenant d'assurance temporaire, Adam a réduit le coût global de son assurance par rapport à celui lié à une approche de transformation traditionnelle.
- Il a transformé son assurance sans avoir à fournir d'autres preuves d'assurabilité.

Communiquez avec nous

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les produits de BMO Assurance, appelez votre agent général, communiquez avec le bureau régional des ventes de BMO Assurance le plus près de chez vous ou composez le 1-877-742-5244.

**BMO Société d'assurance-vie, 60, rue Yonge,
Toronto (Ontario) M5E 1H5**



Région de l'Ontario 1-800-608-7303

Région du Québec et de l'Atlantique 1-866-217-0514

Région de l'Ouest 1-877-877-1272



bmoassurance.com/conseiller



L'information contenue dans cette publication ne constitue qu'un résumé de nos produits et services. Elle peut fournir des valeurs prévues établies en fonction d'un ensemble d'hypothèses. Les résultats réels ne sont pas garantis et peuvent varier. Le rendement passé n'est pas un indicateur du rendement futur. Veuillez vous reporter au contrat de police d'assurance approprié pour obtenir des précisions sur les modalités, les avantages, les garanties, les exclusions et les restrictions. La police qui a été émise a préséance.

Chaque titulaire de police a une situation financière qui lui est propre. Il doit donc obtenir des conseils fiscaux, comptables, juridiques ou autres sur la structure de son assurance, et les suivre s'il les juge appropriés à sa situation particulière. BMO Société d'assurance-vie n'offre pas de tels conseils à ses titulaires de police ni aux conseillers en assurance.

Les renseignements que renferme le présent document sont fournis à titre indicatif et peuvent changer sans préavis.

MC/MD Marque de commerce / marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.

Assureur : BMO Société d'assurance-vie

977F (2023/02/13)